



Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2026/116

Référence SPW-ARNE :

AFFICHAGE DE LA DÉCISION D'IMPOSER OU NON UNE ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

CONFORMÉMENT AU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La Bourgmestre porte à la connaissance du public que le **Fonctionnaire technique** a décidé en date du **15 avril 2026** que le projet ne devait pas être soumis à évaluation complète des incidences et qu'une étude d'incidences sur l'environnement n'était pas nécessaire.

La décision d'imposer ou non une étude d'incidences sur l'environnement revient donc au public.

Le projet a été soumis par la s.a. **KANEKA EUROGENTEC**, dont le siège social se trouvent **rue du Bois Saint-Jean 5 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**.

Le terrain concerné est situé **rue du Bois Saint-Jean 14 à 4102 SERAING (OUGRÉE)**, et cadastré **SERAING, onzième division, section C, n° 17H4, n° 17E4, n° 17A4, n° 17A2**.

Le projet consiste à **exploiter des groupes de compresseurs d'air comprimé**.

Conformément aux dispositions de l'article D.65 et R.21 du Code de l'Environnement, le dossier peut être consulté **du 1 mai 2026 au 15 mai 2026**, **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** :

- à l'adresse suivante : **Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** ;
- par courriel : **enquete@seraing.be** ;
- par tél : **04/330.84.87**.

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, esplanade Simone Veil 1 à 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus.

SERAING, le 27 avril 2026.

Pour le collègue,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025 -
CDLD art. L1132-5)

V. PIRON
Employée d'administration

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation coll.cl du 13 février 2025 -
CDLD art. L1132-4)

J. GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE